

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2025

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le sept avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, Mme Christine MOLINO, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**Délibération
n°2025_46****Ont donné procuration :**

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

**Nombre de conseillers
en exercice : 18**

M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint spécial, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale

**Nombre de présents :
11**

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal

**Nombre de votants :
15**

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

**Objet de la délibération : Désignation du septième administrateur de la Société Publique Locale
« Eaux de Peille »**

Vu la délibération n°2025_39 du 11 avril 2025 qui crée la Société Publique Locale « Eaux de Peille », approuve le projet de ses statuts et qui fixe le nombre de sièges à sept administrateurs représentant la commune de Peille,

Vu la nécessité de désigner des membres du conseil municipal en tant que représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale « Eaux de Peille » ainsi que pour être mandataire au conseil d'administration de cette même société,

Il est proposé de désigner un septième administrateur de la Société Publique Locale « Eaux de Peille »,

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250411-2025_46-DE
Reçu le 15/04/2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote par scrutin secret.

Madame Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale, propose sa candidature.

Elle se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

- Désigne Madame Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale,
en tant que septième administrateur de la Société Publique Locale « Eaux de Peille ».

la secrétaire de séance
Béatrice ELLUL

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.